

### Parrainage

Le pôle de compétitivité est un réseau destiné à renforcer un écosystème d'innovation. La notion de parrainage est importante pour le développement de cet écosystème et nous attirons une nouvelle fois votre attention sur la possibilité donnée à chaque cotisant de parrainer de nouveaux adhérents pour le développement de l'association.

En reconnaissance de l'investissement du **PARRAIN**, de son action de mentorat au sein de CIMES et au titre de l'accueil de son **FILLEUL**, chacun (**parrain et filleul**) bénéficiera d'une **réduction de 200 €** sur le montant de son adhésion annuelle pour la première année de cotisation du filleul (et dans la limite de 200 € de réduction par an pour chacun des cotisants).

## Barème Cotisations 2020 (HT)

Entité	Adhérents Non Partenaires de projet	Adhérents Partenaires de projets
GE > 5000	5 500 € (HT)	15 000 (sponsors du pôle)
5000 > ETI > 250	1 500 € (HT)	5 000 € (HT)
250 > PME > 50	1 000 € (HT)	2 500 € (HT)
50 > TPE > 10	1 000 € (HT)	1 500 € (HT)
TPE < 10 et < 36 mois	400 € (HT)	1 500 € (HT)
Instituts de recherche nationaux, Centres Techniques Industriels et Entités de valorisation nationales	2 000 € (HT)	4 000 € (HT)
Laboratoires de recherche (privés ou publics non rattachés à une tutelle cotisante) et titulaires de projets	0 € (HT)	800 € (HT) ( par projet collaboratif en cours / CIMES chef de file / hors ANR
Organismes, Institutionnels, Partenaires hors adhésions croisées		1 100 € (HT)
Petits Etablissements de Formation (secondaire et < 200 diplômés)		1 200 € (HT)
Grands Etablissements de Formation (> 200 diplômés)		2 500 € (HT)
Grands Etablissements de Formation et Recherche		4 000 € (HT)

### Parrainage

Le pôle de compétitivité est un réseau destiné à renforcer un écosystème d'innovation. La notion de parrainage est importante pour le développement de cet écosystème et nous attirons une nouvelle fois votre attention sur la possibilité donnée à chaque cotisant de parrainer de nouveaux adhérents pour le développement de l'association.

En reconnaissance de l'investissement du **PARRAIN**, de son action de mentorat au sein de CIMES et au titre de l'accueil de son **FILLEUL**, chacun (**parrain et filleul**) bénéficiera d'une **réduction de 200 €** sur le montant de son adhésion annuelle pour la première année de cotisation du filleul (et dans la limite de 200 € de réduction par an pour chacun des cotisants).

## Barème Cotisations 2020 (TTC)

Entité	Adhérents Non Partenaires de projet	Adhérents Partenaires de projets
GE > 5000	6 600 € (TTC)	18 000 (sponsors du pôle)
5000 > ETI > 250	1 800 € (TTC)	6 000 € (TTC)
250 > PME > 50	1 200 € (TTC)	3 000 € (TTC)
50 > TPE > 10	1 200 € (TTC)	1 800 € (TTC)
TPE < 10 et < 36 mois	480 € (TTC)	1 800 € (TTC)
Instituts de recherche nationaux, Centres Techniques Industriels et Entités de valorisation nationales	2 400 € (TTC)	4 800 € (TTC)
Laboratoires de recherche (privés ou publics non rattachés à une tutelle cotisante) et titulaires de projets	0 € (TTC)	960 € (TTC) ( par projet collaboratif en cours / CIMES chef de file / hors ANR
Organismes, Institutionnels, Partenaires hors adhésions croisées		1 320 € (TTC)
Petits Etablissements de Formation (secondaire et < 200 diplômés)		1 440 € (TTC)
Grands Etablissements de Formation (> 200 diplômés)		3 000 € (TTC)
Grands Etablissements de Formation et Recherche		4 800 € (TTC)